

**NOTE D'INFORMATION DU 28 JANVIER 2022 – Référence 2022 – N°04**

**CONTRAT COLLECTIF DE SANTE – NOUVELLES COTISATIONS 2022**

Les nouvelles cotisations 2022 de notre contrat collectif de santé à compter de janvier 2022 sont les suivantes :

PREVIFRANCE 2022	COTISATIONS	PART EMPLOYEUR	PART SALARIE	DOMICILE
<b>SOLE-E</b> salarié-e seul	<b>82,79</b>	71,00	<b>11,79</b>	
<b>FAMILLE</b> salarié-e, conjoint-e à charge au sens de l'accord de branche et enfant-s à charge au sens de la sécurité sociale	<b>150,01</b>	100,00	<b>50,01</b>	
<b>FACULTATIF CONJOINT-E</b> non à charge au sens de l'accord de branche	<b>82,79</b>			82,79
<b>FACULTATIF ENFANT</b> non à charge au sens de la sécurité sociale	<b>29,10</b>			29,10
<b>FACULTATIF ENFANTS (2 et +)</b> non à charge au sens de la sécurité sociale	<b>58,20</b>			58,20

PREVIFRANCE 2021	COTISATIONS	PART EMPLOYEUR	PART SALARIE	DOMICILE
<b>SOLE-E</b> salarié-e seul	<b>81,96</b>	71,00	<b>10,96</b>	
<b>FAMILLE</b> salarié-e, conjoint-e à charge au sens de l'accord de branche et enfant-s à charge au sens de la sécurité sociale	<b>148,54</b>	100,00	<b>48,54</b>	
<b>FACULTATIF CONJOINT-E</b> non à charge au sens de l'accord de branche	<b>81,96</b>			81,96
<b>FACULTATIF ENFANT</b> non à charge au sens de la sécurité sociale	<b>28,83</b>			28,83
<b>FACULTATIF ENFANTS (2 et +)</b> non à charge au sens de la sécurité sociale	<b>57,66</b>			57,66

Nous sommes satisfaits d'avoir pu maintenir des cotisations quasi similaires entre 2021 et 2022 (1% d'augmentation) et cela dans un contexte où les tarifs des mutuelles ont le plus souvent fortement augmenté.

Cela a été possible car notre contrat collectif est à l'équilibre désormais alors qu'il était déficitaire depuis sa mise en place.

Ce tableau des cotisations, La DUE du régime collectif de santé, le guide de l'assuré actualisé sont en ligne sur Extranet rubrique : Nos informations RH-Mutuelle, et le service Ressources Humaines reste à votre écoute pour toute précision.

**Un bon contrat collectif de santé est l'affaire de tous.** Les dépenses engendrées sont supportées collectivement. Nous sommes toutes et tous impliqués et solidaires pour maintenir un haut niveau de couverture et une cotisation raisonnable.

**Nadège CARREL**  
Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne

